

Séminaire :

Présentation des résultats préliminaires de l'étude sur la Réforme de l'Union africaine

**Projet de mot d'introduction de
M. Mohammed Tawfik MOULINE**

**Directeur Général de l'Institut Royal des Etudes
Stratégiques**

**IRES
21 janvier 2018**





Mesdames et Messieurs,

Il m'est agréable de vous souhaiter la bienvenue à l'IRES dans le cadre de ce séminaire consacré à la discussion des conclusions préliminaires de l'étude sur la Réforme de l'Union africaine.

Cette étude s'inscrit dans le prolongement de la réflexion de l'IRES sur les choix stratégiques du Royaume du Maroc en Afrique et intervient à un moment où le Maroc, membre du Groupe consultatif des ministres des affaires étrangères sur la réforme institutionnelle de l'Union, s'apprête à prendre part aux travaux du prochain sommet de l'Organisation qui se tiendra dans quelques jours.

Elle rejoint également les travaux réalisés par l'Institut, dont le rapport stratégique 2018, consacré au développement autonome de l'Afrique, qui avait identifié la question de la gouvernance comme l'une des quatre problématiques majeures du continent.

Mesdames et Messieurs,

La réforme des organisations internationales est un chantier complexe dont l'appréhension nécessite une approche multidimensionnelle et dont la réussite est déterminante pour l'avenir des communautés. Celle de l'Union africaine ne fait pas exception.

Cette organisation est née, en 2002, de la volonté de ses membres de donner un nouvel élan à la coopération panafricaine et de se doter d'une structure institutionnelle plus souple et plus fonctionnelle que celle de son ancêtre, l'Organisation de l'Unité africaine.

Cependant, près de deux décennies après sa création, l'Union africaine peine encore à réaliser ses objectifs et à se départir des contraintes politiques, administratives, financières et techniques qui entravent son action.

En particulier, deux obstacles majeurs cristallisent les difficultés auxquelles se heurte l'action de l'Union africaine. Il y a d'abord la question de la double dépendance financière. En effet, cette organisation est dépendante de ses Etats membres qui ne sont pas toujours en mesure d'honorer leurs engagements financiers vis-à-vis d'elle. Cette dépendance engendre une seconde, vis-à-vis des partenaires étrangers de l'Afrique qui sont souvent tentés d'instrumentaliser leurs contributions pour orienter les choix de l'Union africaine.

Outre ses retombées sur la capacité d'action de l'Union africaine, cette dépendance réduit considérablement sa marge de manœuvre et écorne sa légitimité en tant qu'organisation panafricaine, tant aux yeux des Etats membres qu'aux yeux des peuples africains.

Par ailleurs, du point de vue institutionnel, l'Union africaine est constituée d'un réseau vaste et complexe de bureaux, d'agences, d'organes et de comités dont les prérogatives et les champs d'action ne sont pas toujours précisément définis. Cette fragmentation, qui n'a cessé de s'accroître depuis la création de l'Organisation, fragilise la gouvernance institutionnelle et favorise les chevauchements de compétences et les blocages administratifs.

Mesdames et Messieurs,

La réforme institutionnelle de l'Union africaine se veut l'aboutissement d'une réflexion menée, en continu, par les instances de cette organisation depuis sa création. Le projet de réforme adopté en 2017 est le plus ambitieux et le plus global de l'histoire de l'Organisation. Il s'articule autour de cinq recommandations principales qui, si elles sont appliquées, pourraient transformer une institution dysfonctionnelle en une organisation stable, puissante, financièrement et techniquement efficiente et, de surcroît, légitime et connectée aux citoyens africains.

Diligemment menée, cette réforme pourrait se révéler une opportunité historique pour l'ensemble du continent africain. Le Maroc, en sa qualité de membre actif de cette communauté, est résolu à prendre pleinement part au processus engagé. Son adhésion aux diverses instances de l'Union africaine et, notamment, au Groupe consultatif des ministres des affaires étrangères sur la réforme institutionnelle, témoigne de cette détermination du Royaume à mettre ses acquis, son expérience et ses atouts au service de l'essor de l'Afrique et du Panafricanisme.

Mesdames et Messieurs,

Dans le cadre de sa mission d'analyse stratégique et prospective, l'IRES entend accompagner cet engagement du Maroc par ses réflexions et son approche multidimensionnelle.

L'étude, objet de ce séminaire, relève de cette volonté. Elle a été initiée par l'IRES dans l'optique d'analyser le processus en cours, de faire un état des lieux des actions engagées et d'en évaluer les chances de succès afin de formuler des propositions à même d'éclairer le rôle que le Royaume est appelé à jouer dans la réforme de l'Union africaine.

Concrètement, cette étude s'articule autour de quatre axes essentiels :

- Etablir un état des lieux de la mise en œuvre de la réforme, sur la base des actions engagées et de l'agenda proposé ;
- Evaluer les chances de succès du projet en prenant en ligne de compte les contraintes et des résistances ;
- Analyser l'impact de la réforme sur les relations de l'Union africaine avec les Communautés économiques régionales ainsi qu'avec les partenaires étrangers de l'Afrique.
- Formuler des propositions quant à la contribution que pourrait apporter le Maroc à la mise en œuvre de la réforme de cette organisation.